

FLASH-INFO DU 28 DECEMBRE 2021

URBANISME

A partir du 1^{er} janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme par mail, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Pour plus d'explications sur cette simplification des démarches, vous pouvez consulter le site de la Mairie [ici](#)

RESEAU MOBILE ORANGE

Suite à l'intervention d'Orange sur ses antennes, le bon fonctionnement du réseau mobile est maintenant rétabli et satisfaisant.

SITE DE LA MAIRIE

Vous pouvez également consulter toutes les informations sur la page d'accueil du site Internet de la Mairie en cliquant [ici](#)

Les membres du conseil municipal vous souhaitent
de Bonnes Fêtes de fin d'année